

TARIFS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Année scolaire 2023 / 2024

Contribution famille	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	4ème enfant
Frais de scolarité par enfant	1 405 €	1 305 €	1 215 €	995 €
Cotisation A.P.E.L. : 26 € par famille				
ACTIVITÉS OBLIGATOIRES				
- Classe de mer en CE1 : 436 €				
- Classe de neige en CM2 : 635 € (assurances incluses)				

Nb jours / semaine	Cantine	Garderie Soir Maternelle	Etude Soir Primaire
1	314 €	185 €	223 €
2	615 €	347 €	422 €
3	906 €	496 €	621 €
4	1 183 €	582 €	795 €
5	1 448 €		

Ticket occasionnel en vente à l'école :

11,00 €	12,80 €	14,90 €
---------	---------	---------

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Séjours obligatoires:

* Classe de mer pour les CE1 à Andernos, du mardi 2 avril au vendredi 5 avril 2024 inclus

* Classe de neige pour les CM2 au Grand Bornand en Haute Savoie, du vendredi 26 janvier au vendredi 2 février 2024 inclus

La participation financière de ces séjours doit être réglée impérativement avant le départ.

Le montant peut être inclus dans les prélèvements mensuels.

Le nombre de repas pris par abonnement sera déduit de la facture annuelle de la cantine.

Cantine PAI : 70% du tarif cantine - Réserve aux enfants bénéficiant d'un Protocole d'Accueil Individualisé certifié

BLOUSE obligatoire pour toutes les classes : à partir de 25 €

POLOS ET SWEATS DE SPORT : obligatoire pour les élèves de la GS au CM2 : à partir de 20 €

Blouse et tenue de sport à commander sur le site : www.letablierbobine.fr - code école : ndsaintroch

Assurance : les enfants scolarisés à l'école Notre-Dame Saint-Roch sont couverts par la Mutuelle Saint-Christophe Assurance (MSC)

Le coût de cette assurance est compris dans les frais de scolarité.

Costume de la fête de l'école : 15 €

Cotisation A.P.E.L. : la cotisation de l'A.P.E.L. est intégralement reversée à l'A.P.E.L. de l'école. Elle participe activement à la vie de l'établissement. Une partie de cette cotisation est reversée à l'UNAPEL et inclut l'abonnement à la revue "Famille et Education".

EN CAS DE PANDEMIE, la cantine, les études et la garderie du soir feront l'objet d'un avoir sur l'intégralité des prestations non effectuées. Afin de préserver l'équilibre financier de l'école, nous appliquerons des frais de scolarité exceptionnels compris entre 30 et 60 € par mois et par élève.

Mode de règlement : par prélèvement automatique -

Le mandat SEPA est disponible sur le site de l'école, dans les documents à télécharger